RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orléans, le 19/09/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

> 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 Téléphone: 02.38.77.59.00 Télécopie: 02.38.53.85.16

8h45-12h15 et 13h30-16h30 15h45 le vend

greffe.ta-orleans@juradm.fr

Dossier n°: E18000149 / 45 (à rappeler dans toutes correspondances) CC DES PORTES EURÉUENIN-

D'ILE-DE-FRANCE

E18000149 / 45

Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France 6 place Aristide Briand 28230 EPERNON

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet d'élaboration du P.LU.I. du Val Drouette (Eure-et-Loir) et de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques sur la commune de HANCHES ainsi que le projet d'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) et de modification des périmètres de protection autour des monuments historiques sur la commune d'EPERNON présentés par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Rémi GALOYER, ingénieur en retraite, demeurant 19, rue de la Porte de Dourdan, SAINVILLE (28700) (tel : non renseigné ; portable : 06.08.77.84.75) en qualité de commissaire enquêteur, pour réaliser l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

L'assistante de contentieux,

Maryline TURPIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

19/09/2018

N° E18000149 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 05/09/2018, complétée le 18/09/2018, la lettre par laquelle la présidente de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique ayant pour objet :

le projet d'élaboration du P.LU.I. du Val Drouette (Eure-et-Loir) et de modification du périmètre de protection autour des monuments historiques sur la commune de HANCHES ainsi que le projet d'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) et de modification des périmètres de protection autour des monuments historiques sur la commune d'EPERNON présentés par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu le code du patrimoine;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

- <u>ARTICLE 1</u> : Monsieur Rémi GALOYER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Madame la présidente de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et à Monsieur Rémi GALOYER.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme, L'assistante de contentieux,